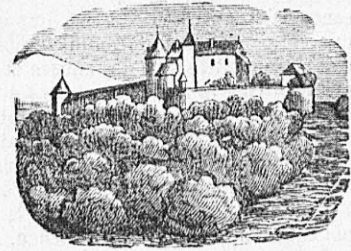


LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50
 6 mois, » 2 50
 Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue, BULLE

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴³ 2³⁵ 8³⁵ ← Bulle, arr. 8⁰³ 1²⁸ 4⁵⁸ 10⁵⁸

Prix des annonces et réclames :

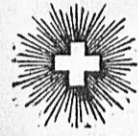
Lettres et argent francs de port.

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

BULLE, le 1^{er} juin 1894.

Votation fédérale du 3 juin.



Adoptez-vous le décret d'initiative introduisant dans la Constitution fédérale la reconnaissance légale du droit au travail?

NON

La votation du 3 juin.

Un jour à peine nous sépare de la votation sur le droit au travail et rarement question plus importante a moins passionnée le corps électoral. Il semblerait que celui-ci ne peut admettre qu'une aussi grande utopie trouve assez de partisans en Suisse pour former une minorité de quelque importance et, confiants dans cette idée, les citoyens vaquent à leurs travaux habituels sans arrière-pensée et sans la plus petite inquiétude.

Il ne faudrait pourtant pas trop se fier au bon sens universel, dit avec raison le *Nouvelliste vaudois*. Il faut compter avec ceux qui réfléchissent peu ou mal et qui sont toujours nombreux. Ceux-là ne verront dans le droit en question que son côté souriant, généreux, humanitaire, et à la demande qui leur sera faite : L'Etat doit-il fournir du travail à qui en désire et en manque? ils répondront : Oui, cela est juste, nous le voulons.

La plupart de ces votants affirmatifs de dimanche ne sont cependant pas des socialistes collectivistes; probablement même s'indigneraient-ils très fort si on les en accusait. Cela ne les empêchera pas de se prononcer pour la mesure la plus avancée du collectivisme, celle qui doit couronner l'édifice de la société socialisée.

L'accueil fait au mouvement d'initiative apporte, très claire, la preuve de ce que nous avançons. Les élections générales au Conseil national ont établi

que le parti socialiste suisse qui, à cette époque, a donné avec toutes ses forces, compte au maximum 30,000 adhérents. Le décret d'initiative n'en a pas moins réuni 52,000 signatures. C'est de 20,000 à 25,000 citoyens non socialistes, ou qui s'ignorent comme tels, qui ont apporté au mouvement l'appui de leur approbation. Il ne faudrait pas s'étonner de les voir, accrus en nombre, se retrouver devant le scrutin, qui se prête mieux à une manifestation qu'une cueillette de signatures.

Permettre, par une abstention du corps électoral, à une minorité socialiste quelque peu forte de s'affirmer le 3 juin, serait très regrettable. Le peuple suisse n'a pas de goût pour les aventures socialistes, cela est hors de doute, il l'a montré à plus d'une reprise. Mais le meilleur moyen d'en finir une bonne fois avec ce parti d'agitation continuelle est de lui infliger un éclatant démenti sur le terrain même de ses principes. L'occasion s'en présente admirable, ne la laissons pas échapper. Les Chambres fédérales, grâce à l'énergie du groupe libéral-démocratique, ont permis que la question fût nettement posée, sans ambages ni atténuations; elles ont repoussé les postulats que proposait la gauche, fiche de consolation des promoteurs de l'initiative, et déclaré sans autre qu'elles s'opposaient au droit au travail. Que les électeurs fassent de même. Aux socialistes qui disent : Nous voulons la communauté de toutes choses sous l'absolue autorité de l'Etat, répondons : Nous voulons la liberté de tous, avec l'appui, s'il est nécessaire, de l'Etat.

C'est pourquoi nous voterons **NON** dimanche prochain.

Le Comité central du parti libéral-démocratique au peuple suisse.

Chers concitoyens,

Le peuple suisse est appelé à se prononcer dimanche prochain sur la demande d'initiative concernant le droit au travail, présentée par 52,387 citoyens actifs. Les initiateurs demandent en première ligne que la Constitution fédérale garantisse à chaque ci-

toyen suisse le droit à une occupation suffisamment rémunératrice, et que la Confédération, de concert avec les cantons et les communes, fasse, par tous les moyens possibles, respecter ce principe.

Or, tout le monde sait que, très souvent déjà, lorsque le chômage affligeait telle ou telle partie du pays, les particuliers, les communes, les gouvernements ont rivalisé d'efforts pour soulager la détresse momentanée, soit par des collectes et distributions d'argent, soit en faisant exécuter des travaux publics — tels que constructions et correction de routes, — destinés à occuper les ouvriers sans travail.

Mais on dut bientôt se convaincre, ou que ces mesures mêmes étaient insuffisantes, ou qu'elles ne venaient pas aux nécessités, vu qu'ils n'étaient pas au courant de ces sortes de travaux et qu'ils considéraient leur besogne comme trop peu rétribuée.

C'est pour cela que la demande en question exige carrément que la Confédération garantisse à chaque citoyen suisse un travail suffisamment rémunérateur, ce qui signifie qu'elle devrait adjuger à chacun un travail exactement en rapport avec ses aptitudes et productif d'un salaire suffisant. Si la Confédération veut faire droit à cette exigence dans toute son étendue, il faut qu'elle donne à chaque citoyen suisse inoccupé le genre de travail pour lequel il a fait un apprentissage spécial ou dans lequel il a acquis une certaine routine : le tailleur, le cordonnier, l'ouvrier de fabrique, etc., ne peuvent être occupés qu'aux travaux de leur profession respective. Jusqu'ici, la Confédération n'exploite, pour son propre compte, qu'un très petit nombre d'industries, de sorte que, si elle voulait reconnaître et faire appliquer le principe du droit au travail, elle devrait nécessairement ouvrir et faire exploiter toutes sortes d'ateliers; ou bien, ensuite d'un remaniement complet de l'ordre des choses actuel, elle devrait confisquer toutes les industries privées au profit de la généralité qui en réglerait à son gré l'emploi et l'utilisation.

Mais il est évident que la Confédération ne dispose pas des capitaux nécessaires à l'établissement d'ateliers pour les besoins les plus divers, sans compter que cette concurrence aurait pour conséquence inévitable la ruine d'un grand nombre de ses ressortis-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

RACE MAUDITE

Roman contemporain, par ARMAND LAPOINTE

— Que voulez-vous de moi, messieurs? demanda Jacob.
 — Vous êtes accusé d'avoir, dans la nuit d'hier, fait une tentative de vol et de pillage, en attaquant, à la tête d'une bande armée et comme chef de cette bande, l'hôtel de la Trésorerie générale, tentative qui n'a échoué que par des causes indépendantes de votre volonté. Est-ce vrai?
 Un flot de pourpre monta au visage de Jacob.
 — Qui ose m'accuser d'un pareil crime? s'écria-t-il d'un accent indigné.
 — La voix publique, s'appuyant sur les plus graves présomptions!
 Jacob eut un geste de révolte.
 — Et sur des preuves, peut-être aussi, fit-il avec amertume.
 — C'est à vous à nous en fournir sur votre innocence. Ainsi, c'est partout la même chose : L'inculpé doit prouver qu'il n'est pas coupable!
 Ça n'est pas toujours facile!
 — Mais ces preuves, elles existent! s'écria Noémie. Jamais la beauté éclatante de la jeune femme n'avait eu un pareil caractère.
 De ses grands yeux noirs s'échappaient des éclairs d'indignation; son teint, mat d'habitude, se colorait de pourpre, les ailes de son nez s'agitaient, sa lèvre supérieure avait des convulsions de révolte et sa poitrine se soulevait par bonds précipités.
 Elle avait posé sa main droite sur l'épaule de son mari et,

par ce geste semblait le couvrir d'une toute-puissante protection.

— Eh bien! madame, dit le magistrat, veuillez nous les fournir.

— Tous nos voisins pourront l'attester, reprit Noémie. Hier, à huit heures du soir, nous avons, mon mari et moi, quitté notre maison et, dans un but de promenade, parcouru les bords de la rivière jusqu'à Grubjan. Là, nous nous sommes arrêtés quelques instants à la ferme d'Ivosch, où j'ai bu une tasse de lait.

— Quelle heure était-il à ce moment?
 — Environ neuf heures et demie.
 — Continuez!

— Puis, comme la soirée dans la campagne nous semblait pleine de charmes, nous sommes revenus doucement vers Sophia, en faisant de fréquents arrêts le long de l'Isker. Minuit était sonné depuis longtemps que nous étions encore en dehors de la ville.

C'est seulement au moment d'y rentrer que nous avons entendu des cris et des détonations d'armes à feu. Tout nous conseillait la prudence. C'est pourquoi nous avons gagné au plus vite notre maison. Il devait être alors près d'une heure du matin.

Comment, dans ces conditions, Jacob Guedj aurait-il pu se trouver, avant minuit, à la tête d'assaillants qui avaient pour but, dites-vous, l'attaque et le pillage de la Trésorerie?

Il n'a pas le don d'ubiquité, je suppose, et ne pouvait certainement être à la fois sur les rivières de l'Isker, tout proche encore de Grubjan, et à Sophia.

N'est-ce pas là une preuve flagrante de son innocence?

— Ce pourrait être une présomption favorable si vos affirmations étaient justifiées par des témoignages, objecta le magistrat; mais vous n'en produisez aucune de nature à détruire l'inculpation qui pèse sur votre mari.

Remarquez bien qu'en admettant pour vraie votre présence à tous les deux, à neuf heures et demie, à la ferme

d'Ivosch, cela n'infirme en rien la participation de Jacob Guedj au crime qu'on lui impute. Il faut moins d'une heure pour se rendre, à pied, de la ferme à Sophia. Donc, votre mari pouvait très facilement se trouver à minuit moins un quart à la tête des bandits qui assiégeaient l'hôtel de la Trésorerie. Il faudrait prouver que votre retour à Sophia ne s'est opéré qu'après minuit, et vous ne le faites pas.

— Et mon passé irréprochable! l'honorabilité de ma vie! la considération qui s'est toujours attachée à ma personne! la confiance qu'on avait en ma parole! s'exclama Jacob, est-ce que tout cela ne parle pas suffisamment haut et ne peut remplacer la sorte de justification qu'on me demande et que je ne peux fournir?

Il s'opérait en faveur du joaillier une réaction favorable dans l'esprit des assistants.

Il était certain que les affirmations de Noémie et le passé d'honneur et de probité qu'invoquait Jacob exerçaient une bonne impression sur l'esprit du magistrat.

— Oui! oui! dit-il, toutes ces choses plaident en votre faveur, c'est certain! Toutefois, elles ne nous dispensent pas de la visite domiciliaire que nous devons faire ici. Nous allons y procéder.

Et il donna des ordres à voix basse à deux agents qui se tenaient à ses côtés.

Aussitôt ceux-ci se mirent à fureter à travers la maison.

L'un d'eux n'était pas sorti de la pièce et, sans peine aucune, trouva le fusil que Phanis y avait déposé entre deux meubles.

— Voilà la preuve de la fourberie et de la culpabilité de ce misérable Cyganis! s'écria-t-il en brandissant l'arme.

Le magistrat passa son doigt dans le canon et le retira tout noir de poudre.

— Voilà la preuve de la fourberie et de la culpabilité de ce misérable Cyganis! s'écria-t-il en brandissant l'arme.

— Mais ce fusil n'est pas à moi! s'écria Jacob.

(A suivre.)

omme
 lligent, sachant soi-
 evaux, est demandé
 ans une maison de
 nnes références exi-
 ureau de la Gruyère
 [404]

CHEVAUX
 OUSSIFS
 ont radicale-
 ment guéris
POUDRE
 a pharmacie
 uchâtel,
 sent pour la
 et : 2 fr. 50.
 ent.
 cie Schmidt,
 ribourg.

mande
 servante. — S'a-
 rnal. [349]

UJER
 long de la voie du
 GENILLOU, huissier

mande
 e connaissant la cui-
 nage. Inutile de se
 références.
 u journal. [412]

VEILLEUX!
 ON aromatique
 de lis

NN & Cie,
 Dresde et Zurich,
 ace et le plus propre
 ortunes, les taches de
 artres, comme aussi
 che et jaune, etc.
 ie de la Gruyère, à
 pièce.

XXXXXXXXXX
 TÉ!!!

universel

Staufers
 sans rival pour
 cassés, soit verre,
 table et de cuisine,
 corne, bois, papier,
 etc.
 65 cent. et 1 fr.
 ict : Imprimerie de

XXXXXXXXXX

vrai
 oudron
 ufre

é par
 ournisseurs de cour
 Zurich,

res spécialités de ce
 érision des maladies
 deux ou trois fois par
 nd la peau fraîche et
 e un excellent présér-
 ons et les refroidisse-

ontrefaçons. >
 erie de la Gruyère, à
 pièce.

E LENZ A BULLE:

LES,
 OMERCIALES
 imée, 4 fr. 50 le mille.
 LETTRES
 aiterie, etc.
 E MENAGE
 ent.

GOMMÉES
 LIQUEURS
 nt. le cent.

imprimeur-éditeur.

sants. D'un autre côté, il est impossible d'admettre que le peuple suisse voudrait aujourd'hui renverser complètement l'ordre des choses établi, abolir la propriété privée et remettre entre les mains de la Confédération ou de la masse du peuple toute l'activité de la vie industrielle et commerciale, et cela uniquement pour introduire le droit au travail.

Ce n'est que par la violence qu'on pourrait arriver à une pareille transformation de la société, et le peuple suisse ne veut pas de violence. Aussi avons-nous la ferme assurance qu'il répondra à la demande d'initiative concernant le droit au travail en votant **NON**.

Les initiateurs savaient fort bien qu'ils rencontreraient sur ce terrain une résistance opiniâtre; aussi, la demande d'initiative est-elle accompagnée d'une série de postulats dont le but plus ou moins avéré est de mieux distribuer le travail et de prévenir le chômage. Mais la plus grande partie de ces exigences sont de telle nature qu'une révision de la Constitution fédérale est loin d'être nécessaire à leur réalisation; beaucoup d'entre elles sont déjà en voie d'exécution dans plusieurs villes ou cantons; d'autres ont trouvé leur solution par la création de jurys professionnels ou conseils de prud'hommes; une troisième partie enfin est inexécutable sans le bouleversement complet de l'ordre social actuel.

Un point auquel les initiateurs attachent une importance capitale, c'est celui des renseignements gratuits officiels sur le travail offert, ainsi que l'assistance sûre et suffisante de tous les ouvriers qui, sans qu'il y ait de leur faute, se trouvent partiellement ou totalement sans travail; assistance qui se ferait par le moyen de l'assurance publique contre les suites du chômage, ou par des contributions officielles aux caisses privées d'assurance ouvrières. Ici encore les mesures prises à cet effet par quelques villes et cantons montrent où l'on peut arriver avec de la bonne volonté. Aussi, le parti libéral-démocratique s'impose-t-il la tâche d'engager le Conseil fédéral à prendre la chose en main, à ouvrir une enquête sur ce sujet, à faire les travaux préparatoires nécessaires et à présenter aux Chambres fédérales les propositions propres à favoriser la solution de la question. — Mais ce résultat peut être obtenu sans la révision de la Constitution fédérale, prévue par les initiateurs; donc, à ce point de vue encore, nous avons tout lieu de rejeter l'initiative.

En conséquence, nous vous recommandons, chers concitoyens, de répondre dans la votation populaire du 3 juin prochain par un **NON** énergique à la demande d'initiative sur le droit au travail.

OLTEN, le 27 mai 1894.

Au nom du parti libéral-démocratique
de la Suisse:
Le Comité central.

NOUVELLES DE LA SUISSE

Consulats. — Le Conseil fédéral a décidé d'ériger à Béziers (France) un vice-consulat suisse dépendant du consulat de Marseille et de lui attribuer les départements de l'Hérault, l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et le Tarn. Il a nommé vice-consul M. Traugott-Bühler, à Béziers.

Simplon. — La conférence pour le Simplon a examiné les plans présentés par M. Dumur et par l'ingénieur des entrepreneurs, M. Locher. Celui-ci a exposé les procédés de percement proposés et les procédés de ventilation, soit pendant les travaux, soit pour l'exploitation. M. Sulzer a donné des renseignements sur les moyens d'exécution.

Comme les experts peuvent se rendre compte du problème à étudier à Berne, vu le temps défavorable, ils ne se rendront probablement au Simplon qu'au mois de juillet.

Argus de la presse suisse. — Cette institution a transféré ses bureaux de Vevey à Berne. Beaucoup de nos lecteurs qui auront lu ce nom auront pensé qu'il s'agit d'un journal, mais l'Argus est un bureau, comme il en existe maintenant dans presque tous les pays du monde; il reçoit la plus grande partie des journaux suisses et les lit pour en extraire les articles qui paraissent sur tous les objets qui lui sont demandés. Ces articles sont envoyés à ceux qui les demandent sous forme de coupures. Chacun peut donc, en réclamant les services de ce bureau, se tenir exactement au courant de tout ce qui s'imprime sur un sujet qui l'intéresse. L'Argus de la Presse suisse a, depuis peu, établi un service d'informations littéraires, scientifiques, artistiques, etc. Ce service est déjà utilisé pour un grand nombre d'administrations, de sociétés, de savants et de particuliers. — La Direction nous informe qu'elle offre, dans la me-

sure du possible, gratuitement ses services à la presse suisse et aux sociétés d'utilité publique et de bienfaisance.

Berne. — Mardi, à Grinen près de Sumiswald, un petit garçon de 4 ans, Paul Schüpbach, put pénétrer dans le local du foulon de la teinturerie. Il fut saisi dans un engrenage et eut la tête écrasée.

Lucerne. — Par 96 voix sur 105, le Grand Conseil a élu conseiller d'Etat M. Arnold, de Wikon, comme deuxième représentant de la minorité libérale, en remplacement de M. Jost, démissionnaire.

Soleure. — Le Conseil d'Etat a vendu à l'église catholique romaine, pour le prix de 65,000 fr., le trésor de Saint-Ours, à l'exclusion de quelques objets présentant un haut intérêt historique, tels que la bannière de Léopold, datant du siège de Soleure, et des ornements artistiques datant de la bataille de Grandson.

Au Grand Conseil, la discussion du projet de révision de la Constitution a commencé. Une proposition du parti ouvrier demande d'étendre le système proportionnel à l'élection du Conseil d'Etat.

— Le Grand Conseil a adopté le système proportionnel. Il se base sur le principe de la concurrence des listes. Mais le genre d'appréciation arithmétique des listes diffère de celui établi par les lois électorales de Genève et du Tessin. Selon le système soleurois, ne sont comptées pour obtenir le quotient que les voix reconnues valables. C'est à peu de chose près le système Hagenbach. Toutefois, le panachage est permis. Le parti ouvrier a vainement combattu cette dernière disposition.

St-Gall. — Le Grand Conseil a décidé la conversion de l'emprunt st-gallois 4% de 1884 en 3 1/2%.

Une vive discussion s'est engagée au sujet du projet de révision constitutionnelle portant l'introduction du vote proportionnel pour les élections législatives, l'introduction de l'impôt d'Etat direct et l'initiative populaire en matière constitutionnelle.

— A Zwischenflüh, un jeune homme qui s'était réfugié durant l'orage sous un sapin a été frappé de la foudre et tué net.

Grisons. — Le tribunal de division a condamné à deux mois de prison un nommé Aloïs Bühler, coupable d'avoir détourné deux cartouches au cours d'une école de sous-officiers.

Argovie. — La motion suivante a été déposée au Grand Conseil: La Banque cantonale est autorisée à créer une division hypothécaire qui permette aux paysans des emprunts à 4%, amortissement annuel de 1/2 à 1% compris.

Tessin. — Pendant son séjour à Lugano, l'impératrice d'Autriche a chargé les frères Chiattono, de cette ville, d'étudier un projet de monument, pour la villa impériale à Corfou, en souvenir de feu le prince héritier Rodolphe. Le travail des deux artistes lui a si bien plu qu'elle leur a remis l'exécution du monument.

Valais. — Par 59 voix contre 39 et un bulletin blanc, la peine de mort prononcée contre Crescence Zenklusen a été commuée en détention perpétuelle par le Grand Conseil contre l'avis du Conseil d'Etat et de la commission.

Crescence Zenklusen a été trouvée pendue en cellule mercredi matin.

— Au dernier marché de Sion, une vache a happé d'un coup de langue deux billets de banque de 100 francs que tenait à la main une pauvre femme et qui étaient destinés à l'achat d'une pièce de bétail.

Genève. — Le Grand Conseil a voté un crédit de 2,620,000 francs destiné à la construction d'un nouvel asile des aliénés, sur le domaine de Bel-Air, appartenant à l'Etat.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — On assure que M. Dupuy aurait terminé ses négociations et que le Cabinet serait ainsi constitué: MM. Dupuy, présidence, intérieur et cultes; Guérin, justice; Hanotaux, affaires étrangères; Poincaré, finances; Leygues, instruction publique; général Mercier, guerre; Félix Faure, marine; Barthou, travaux publics; Delcassé, colonies; Lourties, commerce; Viger, agriculture.

Le nouveau ministère sera donc, comme couleur politique, semblable au Cabinet Casimir-Périer. Tous ses membres sont des républicains modérés.

— La Patrie dit que M. Turpin, l'inventeur de la mélinite, s'est expatrié il y a trois mois et a vendu à la Triple alliance le secret et les droits de fabrication de son engin de guerre.

Turpin aurait déclaré à un rédacteur de la Patrie qu'il quittait pour toujours la France trop ingrate pour lui, ajoutant que son nouvel engin avait été complété par un projectile d'une puissance telle que la nation qui était maîtresse de son secret tenait le sort de l'Europe entre ses mains.

Le même journal ajoute que le secret de Turpin a été payé plusieurs millions.

Le XIX^e Siècle dit que les inventions vendues à l'Allemagne par Turpin consistent en une mitrailleuse tournante, pouvant très rapidement tirer 20,000 balles couvrant un espace d'un demi-kilomètre carré et d'un obus explosible et asphyxiant. Les journaux estiment la chose assez importante pour être élucidée, afin de savoir si l'on est en présence d'une réalité ou d'un chantage.

Turpin, interviewé par un rédacteur de Bruxelles, déclare qu'il n'a encore traité avec aucune puissance étrangère, mais que l'une d'elles demande à être servie la première. On en conclut que Turpin a simplement voulu faire du chantage.

Italie. — On étudie en ce moment en Italie un projet soumettant au service militaire les fils d'étrangers domiciliés en Italie depuis 20 ans.

— Le tribunal militaire a condamné le député de Felice, anarchiste, à dix-huit ans de réclusion et à la déchéance de son mandat législatif.

Cinq autres accusés sont frappés de peines variant de 12 à 2 ans de réclusion. Trois accusés sont acquittés.

Espagne. — Dimanche, à Madrid, la course de taureaux a été troublée par un tragique événement. Le célèbre torero Espartero a été tué au moment où il frappait le premier taureau de la course. L'animal appartenait aux élevages de Miura de Séville. En recevant le coup d'épée, le taureau s'est jeté inopinément sur Espartero et lui a ouvert le ventre d'un terrible coup de corne, puis il est tombé mort à côté de la victime agonisante.

La nouvelle de cette mort a produit en Espagne une émotion profonde. Manuel Garcia, surnommé Espartero, n'était âgé que de 28 ans. Il était né à Séville, dont les habitants le considéraient comme une des gloires de la ville. Il avait débuté à Madrid en tuant un taureau de cette même ganaderia de Miura qui devait lui être si fatale. C'était après Guerrita le torero le plus en vogue. Il avait rapidement amassé une grosse fortune et comptait se retirer cette année même.

Les journaux de Séville publient, à l'occasion de ce drame, des suppléments extraordinaires. La ville est en deuil et l'on vient de décider que des obsèques solennelles seraient faites à Espartero, dont le corps sera transporté dans sa ville natale.

Russie. — D'après les statistiques officielles relatives à la production de l'or en Russie, pendant l'année 1892, nous voyons que, grâce aux nouveaux procédés employés, le rendement s'est fort amélioré. Ainsi, la production d'or a atteint 2601 pouds, soit 42,600 kilogrammes environ, au lieu de 2382 en 1891, et de 2041 pouds seulement en 1885. En fixant la moyenne du poud d'or (le poud russe représente 16,380 grammes) à 14,104 roubles, on peut dire que le produit s'est élevé, en 1892, à 36,676,000 roubles, ou plus de 125 millions. Dès à présent, il faut donc prévoir que la Russie va jouer un rôle bien plus important qu'elle ne l'a fait jusqu'ici dans la production minière du monde.

Disons, en terminant, que du chiffre total de 2601 pouds donné pour l'année dernière, 2480 ont été extraits par l'industrie privée, tandis que 121 pouds seulement proviennent des mines du gouvernement impérial.

Bulgarie. — Le ministère Stambouloff a donné sa démission. Le ministre Grecoff est chargé de former le nouveau cabinet.

Indes. — Le fleuve Hongli, un des embranchements du Gange qui se jette dans le golfe de Bengale à Calcutta, a débordé. Le village de Kulu a été submergé et 200 personnes ont péri.

Etats-Unis. — De très mauvaises nouvelles nous arrivent du mouvement ouvrier en Amérique. Des troubles graves ont éclaté à Lassalle, à Centralia (Indiana), au Colorado, à Ottawa, Spring-Valley, etc., etc.

— Un accident de chemin de fer a eu lieu à Tine-Grove. La machine, le tender et trois wagons ont été complètement démolis. Le corps du mécanicien a été réduit en lambeaux. Quant au chauffeur, il a été carbonisé. Un voyageur a été blessé assez grièvement.

— Trois cents mineurs hongrois ont saccagé l'usine de Scottbale, après avoir assassiné le gardien.

CANTON D

Conseil d'Etat. — Il est pris un arrêté inter-vraison de la marchandis les bateaux à vapeur, cer

— On autorise les c Cormagens et de Sales celle de Forel à vendre d Ours à acheter un imme — M. le D^r Edmond ordinaire à la Faculté de

Lucerne et Fribou ment, au lieu d'aller che des autres cantons les d la libre expression du s cela a été le cas pour la sur l'initiative, notre gie disons-nous, feraient bie les conservateurs lucern bons catholiques que no dent une bonne adminis

Un membre du Con donné sa démission, le C unanime pour accorder rité, alors que ce parti dans cette autorité. Et Grand Conseil assez in seul petit siège à la mi compose le Conseil d'E

Quel peut bien être l clusivisme? Pourquoi c membre de la minorité A-t-on vraiment peur d vulgaires de faits qui r pulaire?

Aussi longtemps que sée à la minorité fribou suspecter les actes du peut se plaindre des vi

Madame Lucien Mor Monsieur Engèle W. Monsieur Lucien Despo Marthe Morard et les ont la douleur de faire rents, amis et connaisse cruelle qu'ils viennent personne de

Monsieur Lucie avocat décédé jeudi soir, à l'âg une longue et pénible L'ensevelissement a che 3 juin, à 3 heu Cet avis tient lieu de l

La famille KOLLY, à parents adressent les m nents aux nombreuses ont témoigné tant de s tention à l'occasion chère et regrettée mèr **Josette E**

VILLE DE

Les contribuables en r ment de leurs redevance munes sont invités à le 8 juin prochain au p écoulé, la pénalité du 5 leur sera rigoureusement Bulle, le 1^{er} juin 1894 420] Par ordre :

MIS

Le mercredi 6 ju 9 heures du jour, l'Off la Gruyère fera vendre publiques, au Marais, r objets mobiliers et bétai Kolly, Maxime: Une jument grise de chars, harnais, ainsi qu longs à détailler. Bulle, le 31 mai 1894 L'Office des pours Jos. F

421]

AV A partir de ce jour, ment de domicile, la so prix très avantageux u mobiliers, tels que commodes, buffets, ust cave, etc., le tout en tr Venve aux 409]

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 29 mai 1894. — Il est pris un arrêté interdisant la réception et la livraison de la marchandise sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur, certains jours fériés.

— On autorise les communes de La Corbaz, de Cormagens et de Sales (Sarine) à lever un impôt, celle de Forel à vendre des grèves et celle de Saint-Ours à acheter un immeuble.

— M. le Dr Edmond Hardy est nommé professeur ordinaire à la Faculté des lettres de l'Université.

Lucerne et Fribourg. — Notre gouvernement, au lieu d'aller chercher dans les législations des autres cantons les dispositions les plus hostiles à la libre expression du sentiment populaire, comme cela a été le cas pour la confection de la fameuse loi sur l'initiative, notre gouvernement et nos députés, disons-nous, feraient bien de regarder aussi comment les conservateurs lucernois qui sont pourtant d'aussi bons catholiques que nos meneurs politiques entendent une bonne administration du pays.

Un membre du Conseil d'Etat, M. Joost, ayant donné sa démission, le Grand Conseil lucernois a été unanime pour accorder ce siège au parti de la minorité, alors que ce parti comptait déjà un membre dans cette autorité. Et chez nous, il se trouve un Grand Conseil assez intransigeant pour refuser un seul petit siège à la minorité sur les sept dont se compose le Conseil d'Etat.

Quel peut bien être le mobile d'un tel esprit d'exclusivisme? Pourquoi craint-on tant la présence d'un membre de la minorité au sein du Conseil d'Etat? A-t-on vraiment peur d'un contrôle? Craint-on la divulgation de faits qui révolteraient la conscience populaire?

Aussi longtemps que toute représentation est refusée à la minorité fribourgeoise, celle-ci a le droit de suspecter les actes du gouvernement et celui-ci ne peut se plaindre des vives critiques, peut-être quel-

quefois mal fondées, qui surgissent si souvent du sein de l'opposition fribourgeoise.

Bourgeois d'honneur. — La commune de Barberêche a conféré la bourgeoisie d'honneur à son curé, M. Péquignot, qui depuis 26 ans exerce le ministère dans la paroisse.

M. le curé Péquignot est un digne prêtre qui sait se tenir à l'écart des luttes politiques et cette décision est aussi honorable pour lui que pour ses paroissiens.

Nécrologie. — A Châtel-St-Denis est décédé M. Casimir Genoud, receveur d'Etat de la Veveyse, après quelques mois de maladie et âgé de 41 ans seulement.

GRUYÈRE

† MM. Morard et Marmier, avocats.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, la mort a réuni dans un monde meilleur deux hommes qui, depuis les bancs d'école, furent des amis intimes, qui embrassèrent la même carrière et qui soutinrent toujours et avec conviction leurs idées politiques libérales: ce sont M. Lucien Morard, à Bulle, et M. Auguste Marmier, à Estavayer. Qu'ils reposent en paix!

Nous publierons dans notre prochain numéro des notices biographiques sur ces deux amis et bons patriotes.

Legs. — M. Hyacinthe Sudan a fait un legs de 500 fr. en faveur de la bourse des pauvres de la ville de Bulle.

Chute mortelle. — Jeudi après midi, en conduisant un troupeau à travers les gorges de l'Evi, un

jeune armailli de Villars-sous-Mont, nommé Ecoffey, a glissé si malheureusement qu'il est tombé dans l'abîme. Son cadavre a été retrouvé le lendemain matin.

Volour. — Mercredi, vers midi, un vagabond s'est introduit dans une maison du quartier des Places et déroba une montre en argent et un porte-monnaie. La propriétaire, s'étant immédiatement aperçue de la disparition de ces deux objets, fut assez heureuse de rattraper le voleur qui, sans trop se faire prier, rendit les objets volés et déguerpi.

Une petite chasse à l'homme entreprise par deux courageux citoyens ne fut malheureusement pas couronnée de succès.

F. Jelmoli, dépôt de fabrique, Zurich, envoie à qui demande franco: Echantillons de **crêpons, battiste, satin, Vichy, m'line de laine, indiennes de 45 c. par mètre**, ainsi que ceux de **draperie-hommes, toilerie et couvertures lit.** [143]

HORAIRE D'ÉTÉ — Service à dater du 1^{er} juin 1894. (Heure de l'Europe centrale.)

Charmey	Dép.	8 30	—	—	6 15
Bulle	Arr.	10 05	—	—	8 —
Gessenay	Dép.	—	5 30	—	3 45
Château-d'Ex	Arr.	—	7 —	10 40	5 15
Bulle	Arr.	—	10 05	1 45	8 20
BULLE	Dép.	5 55	10 43	2 35	8 35
Vaulruz	Arr.	6 09	11 —	2 49	8 49
Sâles	Arr.	6 16	11 10	2 56	8 56
Vuisternens	Arr.	6 25	11 20	3 05	9 05
ROMONT	Arr.	6 40	11 35	3 20	9 20
ROMONT	Dép.	7 10	12 35	4 —	10 05
Vuisternens	Arr.	7 31	12 56	4 23	10 26
Sâles	Arr.	7 42	1 07	4 36	10 37
Vaulruz	Arr.	7 50	1 15	4 45	10 45
BULLE	Arr.	8 03	1 28	4 58	10 58
Bulle	Dép.	—	8 45	2 30	5 20
Chât.-d'Ex	Arr.	—	12 20	6 05	8 55
Gessenay	Arr.	—	1 50	—	10 25
Bulle	Dép.	—	8 40	—	5 30
Charmey	Arr.	—	10 25	—	7 15

Madame Lucien MORARD, Madame et Monsieur Eugène WEBER, Madame et Monsieur Lucien DESPOND, Mademoiselle Marthe MORARD et les familles MORARD ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur Lucien MORARD,
avocat,
décédé jeudi soir, à l'âge de 55 ans, après une longue et pénible maladie.
L'ensevelissement aura lieu **dimanche 3 juin**, à 3 heures du soir.
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

La famille KOLLY, à Bulle, et tous les parents adressent les meilleurs remerciements aux nombreuses personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie et d'attention à l'occasion du décès de leur chère et regrettée mère
Josette KOLLY

VILLE DE BULLE
Les contribuables en retard pour le paiement de leurs redevances cantonales et communales sont invités à les acquitter jusqu'au **8 juin** prochain au plus tard. Ce terme écoulé, la pénalité du 5% prévue par la loi leur sera rigoureusement appliquée.
Bulle, le 1^{er} juin 1894.
420] Par ordre: Le Caissier de ville.

MISES
Le **mercredi 6 juin** prochain, dès les 9 heures du jour, l'Office des poursuites de la Gruyère fera vendre, par voie de mises publiques, au **Marais, rière Pont-la-Ville**, les objets mobiliers et bétail ayant appartenu à **Kolly, Maxime**:
Une jument grise de 15 ans, une brebis, chars, harnais, ainsi que d'autres objets trop longs à détailler.
Bulle, le 31 mai 1894.
L'Office des poursuites de la Gruyère: [421] JOS. PASQUIER.

AVIS
A partir de ce jour, pour cause de changement de domicile, la soussignée vendra à des prix très avantageux une quantité d'**objets mobiliers**, tels que: lits, tables, chaises, commodes, buffets, ustensiles de cuisine et de cave, etc., le tout en très bon état.
Veuve Joseph PILLOUD, aux Tonneliers, Bulle. [409]

Mes clients de la Gruyère
sont avisés que, pour faciliter mes relations avec eux, j'ai élu domicile à Bulle, au bureau de feu **M. J.-C. Barras.**
Bulle, le 17 mai 1894.
ULDRY, avocat.
392] (H933F)

Bitter Le meilleur des apéritifs. Se trouve partout.
Dennler (M8221Z) [415]
Représentant: **Interlaken.**
Henri Zbinden, Genève.

SANS EGAL
est le **bitter ferrugineux** du pharm. **Joh. Pet. Mosimann**, à Langnau (Emmenthal), préparé avec les plus fines plantes des Alpes de l'Emmenthal, selon la recette du médecin naturaliste **Michel Schüppach**, de Langnau, en son temps universellement réputé. Dans tous les cas de **faiblesse** (particulièrement **faiblesse d'estomac, anémie, faiblesse des nerfs, pâles couleurs**, il est extraordinairement fortifiant, de même que sans égal pour rétablir la santé et redonner une **bonne mine**: il **purifie le sang radicalement**. Epruvé de longue date et accessible même aux **petites bourses**, une bouteille de 2 fr. 50, avec le mode d'emploi, suffisant pour une cure de quatre semaines. **Recommandé par les médecins.** — Dépôts dans les pharmacies: **Fribourg**: Boéchat et Bourgknecht; **Bulle**: Gavin; **Romont**: Robadey; **Rue**: Stajessi; **Morat**: Wegmüller. (H1700Y) [258]

Hôtel du Molésen
ET
BAINS DE MONTBARRY
Ouverture dimanche 3 juin.

Mises de chédail.
Lundi 4 juin prochain, dès les 10 heures du matin, on vendra devant le restaurant de Saussvive: 6 chars de campagne, 2 caisses à purin, plusieurs harnais et autres instruments aratoires. [405]

A VENDRE
Un **domaine** de 30 poses, dont 22 poses en un seul mas, et environ 2 poses de forêts, bon terrain, pas de marais, ainsi qu'un beau verger.
S'adresser à Philomène Buchs, veuve d'Isidore, à Ponthaux. [397]

On demande,
pour Payerne, une **jeune fille** d'environ 20 à 25 ans, de toute confiance et moralité, pour aider dans un ménage sans enfants.
S'adresser à Mme Vve JOMINI, café de la Reine-Berthe, à Payerne. [408]

A. GILLARD
architecte-entrepreneur
BULLE
Grand dépôt de **chaux, ciments, gypse, tuiles et briques**, etc., etc.
PLANELLES EN CIMENT
Tuyaux d'Aarau. [384]

A. DEMIERRE
médecin-chirurgien-dentiste,
à BULLE [349]
sera à **Château-d'OE** les 5 et 6 juin.

Tonnellerie.
Le soussigné a repris l'atelier de son père, feu **Boniface Aple, tonnelier, à Bulle.** Il continuera, comme dans le passé, à satisfaire les nombreux clients par un travail soigné et des prix modérés.
Se recommander
[422] **Alexandre Aple, tonnelier.**

Outils agricoles.
FAUCHEUSES
FAUX divers genres.
FAUX emmanchées prêtes à employer.
Coffings, meules à aiguiser.
Manches de faux.
Fourches, rateaux.
Les faux sont garanties; en cas de mauvaise coupe, elles sont acceptées en retour.
Prix très modérés.
A l'Agence agricole Auguste Barras,
à Bulle. [400]

Liquidation
pour cause de santé.
A partir de ce jour, les soussignés vendront au rabais tous les articles en magasin, consistant en:
Toiles, cotons, cretonnes, doublures, articles pour tailleuses, flanelles, tapis, laines, cotons, corsets, gants, livres de piété. Faïence, verrerie, etc.
Conditions spéciales pour les personnes qui prendraient en bloc un genre de marchandises.
278] **E. Pasquier & Cie, Bulle.**

Vins de Schaffhouse et Thurg.
à 30, 35, 40, 45, 50, 60, 70 c. le litre, blanc ou rouge. Aux personnes solvables, je prête les fûts et accorde un terme jusqu'à la St-Martin. Tonnelets d'échant. de 20-60 litres contre remboursement.
334] **Werner-Karrer, Schaffhouse.**

La charmante propriété
de LA TOUR
ayant appartenu à feu Tiburce Bosson, est à **vendre ou à louer.** Entrée prochainement. [119]
S'adresser à Louis DESBIOLLES, à Bulle.

Dimanche 3 juin:
Jeu du sac et du sapin
à la **Pinte communale, La Saux.**
BONNE MUSIQUE
Invitation cordiale.
En cas de mauvais temps, le jeu sera renvoyé au dimanche suivant.
411] **DEILLON, pintier.**

Jeune homme
20-25 ans, robuste et intelligent, sachant soigner et conduire des chevaux, est demandé comme garçon de peine dans une maison de commerce du canton. Bonnes références exigées. — S'adresser au Bureau de la Gruyère qui indiquera. [404]

On demande
une **servante** pour aider dans un ménage à la campagne et soigner des enfants.
S'adresser au bureau du journal. [407]

